

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-91
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 septembre 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 32**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEI. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN

**Nbre de suffrages
exprimés : 32**

Excusés : Michel TREPPO

Absents :

Pouvoirs :

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 septembre 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Arnaud JACQUOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Après en avoir pris connaissance et en l'absence d'observation, le Conseil municipal arrête les procès-verbaux de la séance du 24 février 2026, du 20 mars 2026, du 15 avril 2026, du 22 avril 2026 et du 9 juin 2026.

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE
D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE
VILLE**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260909-2026-91-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026 .../..

Extrait du registre des délibérations n°2026-91**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE VILLE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération de requalification des espaces publics du cœur de ville, un marché de maîtrise d'œuvre à procédure formalisée a été conclu et notifié à son titulaire mandataire, la société Bureau Du Paysage, le 13 mars 2025.

Par la suite, un premier avenant, notifié au titulaire le 04 novembre 2025, a eu notamment pour effet de prendre en compte une modification du programme de travaux pour y adjoindre :

- La création d'un parking de 45 places dans la rue Villedieu, à côté du Musée de la Paysannerie,
- Le traitement des différentes entrées dans le cœur de ville, à savoir la rue de la Libération entre le pont de la Libération et la rue Villedieu, et la rue Villedieu entre la rue des Combes et la place Emile Peugeot.

Sur la base des études effectuées, les travaux de création du parking de 45 places dans la rue Villedieu ont été réalisés, et les marchés de travaux afférents au reste du programme ont été conclus et notifiés à leurs titulaires le 28 mai 2026 selon la ventilation suivante :

- Tranche Ferme : Place Emile Peugeot / Cœur d'ilot / Grande Rue / Rue Villedieu
- Tranche Optionnelle n°1 : Rue Villedieu / Rue de la Libération
- Tranche Optionnelle n°2 : Rue Carnot / Grande Rue

Aujourd'hui, il apparait opportun de modifier le phasage des travaux, sans pour autant en changer ni le montant, ni la finalité, ni le détail. La nouvelle ventilation des tranches de travaux serait ainsi la suivante :

- Tranche Ferme : Ilot Chapellerie
- Tranche Optionnelle n°1 : Nord de la Rue Villedieu / Rue de la Libération / Rue Carnot / Nord de la Grande Rue compris liaison avec l'ilot Chapellerie
- Tranche Optionnelle n°2 : Sud de la Grande Rue / Cœur d'ilot / Place Emile Peugeot / Sud de la rue Villedieu

Cette modification nécessite un travail complémentaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de :

- Etablir un nouveau plan de phasage des travaux,
- Réaliser les métrés et quantitatifs des travaux nécessaires pour chaque phase,
- Modifier des Détails Quantitatifs Estimatifs des 3 lots des marchés de travaux,
- Modifier les actes d'engagement des 3 lots des marchés de travaux,
- Modifier le CCAP des marchés de travaux,
- Etablir les avenants induits pour les 3 lots des marchés de travaux.

Ces prestations supplémentaires, d'un coût de 3 900.00 € HT, soit 4 680.00 € TTC, justifient la conclusion de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre, objet du présent rapport.

L'évolution du montant de la rémunération du maître d'œuvre étant de + 0.69% par rapport au montant initial du marché, la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été saisie pour l'émission d'un avis sur la conclusion de cet avenant, sa compétence étant réservée aux avenants conduisant à une augmentation de plus de 5% du montant du marché.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE** (Abstention de Nadine MERCIER) des voix présentes et représentées autorise Monsieur le Maire à :

- **SIGNER** l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics du cœur de ville dans les conditions précitées, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER